

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Toute location s'effectue aux conditions particulières stipulées et à défaut, aux présentes conditions générales. Nos conditions prévalent sur toutes conditions du locataire, sauf dérogation expresse de notre part.

Le locataire ne pourra mettre les biens loués à disposition des tiers que sous son entière responsabilité et en portant à leur connaissance les présentes conditions.

COMMANDE

La demande reçue fait l'objet d'un devis établi par Brig Vaisselle, que le locataire retourne signée.

La commande devient définitive dès réception du versement de l'acompte demandé.

Aucune commande n'est modifiable moins de 4 jours avant livraison. La modification ne sera acceptée qu'en fonction des disponibilités.

L'annulation d'une commande moins de 12 jours avant la date prévue de livraison entraîne une facturation d'indemnité de résiliation égale à 50% du prix de la location. L'indemnité est portée à 100% du prix de location si l'annulation intervient moins de 3 jours avant la livraison.

ACOMPTE

Sauf conditions particulières acceptées par écrit par Brig Vaisselle, le devis n'est accepté qu'accompagné du règlement d'un acompte de 30%, et d'une caution égale à deux fois le prix de la location.

La caution sera détruite après règlement total de la facture ou renvoyée sur demande.

MISE A DISPOSITION – RESTITUTION

Sauf accord contraire, les biens loués sont enlevés, par le locataire au siège de Brig Vaisselle, selon la date et l'horaire stipulés sur le devis.

Lorsque la livraison est prévue, elle est facturée selon le barème kilométrique légal. La date et l'horaire seront fixés au préalable et le locataire doit être présent pour réceptionner le matériel.

La restitution doit avoir lieu au même endroit que la livraison et à l'heure convenue.

La vaisselle est rendue non lavée.

Le matériel rendu sale doit être débarrassé des déchets.

Les couverts doivent être triés par catégories.

ETAT DU MATERIEL

Les biens sont loués en bon état de présentation et fonctionnement. Ils ne peuvent être modifiés ou transformés.

Le locataire doit les réceptionner à l'enlèvement ou à la livraison, et faire les réserves sur les vices apparents. A défaut, il est censé les avoir reçus en bon état. Brig Vaisselle les réceptionne au retour et constate les dégradations éventuelles.

Les biens sont restitués en bon état, rangés dans l'état initial, regroupés au lieu de mise à disposition. Ils ne comporteront aucune trace (étiquettes, colle, punaises, agrafes, terre, peinture, etc.). A défaut, les frais de nettoyage, rangement, regroupement sont facturés sur la base de 22€/heure.

UTILISATION – NOTICES

Certains matériels loués comportent une notice de montage et d'utilisation.

Le locataire s'engage à en respecter scrupuleusement toutes les dispositions, pour la mise en place et installation, et à n'en confier l'utilisation qu'à des personnes qualifiées. Tables, chaises ne peuvent être utilisés que sur du sol propre, dur et plat.

ASSURANCES

Le locataire a la garde des biens loués. Il répond de tous les dommages qu'ils subissent ou provoquent, à charge pour lui de s'assurer (responsabilité civile, pluie, dégradations, vols, incendie, inondations, casse, etc.).

PAIEMENT

A défaut de stipulation contraires, les locations sont payables au comptant dès la fin de la location, sous déduction de l'acompte versé.

Tout retard entraîne, à titre de clause pénale et plein droit, l'exigibilité d'une pénalité calculée par l'application d'un intérêt égal à 2 fois le taux d'intérêt légal.

Toute intervention contentieuse entraîne, dès l'envoi d'une mise en demeure de payer, au minimum l'exigibilité d'une indemnité de 15% sur la somme restant dues, ainsi que des frais judiciaires exposés.

Brig Vaisselle

Rue Jacques Moindreau – La Folie II
85310 La Chaize le Vicomte